



association entendre et accompagner

## CHARTRE ASSOCIATION ENTENDRE ET ACCOMPAGNER

*Nous, membres de l'association « entendre et accompagner » bien qu'exerçant des professions différentes, sommes attachés à la notion d'accompagnement, dans le respect et l'accueil de l'être humain, dans son présent, son autonomie et sa liberté de choix. A travers cette charte, nous exprimons nos engagements.*

Le signataire s'engage dans une attitude de respect, d'ouverture d'esprit envers les autres fédérations, associations et les différentes professions utilisant des outils similaires ou différents des siens, mais poursuivant le même objectif d'accompagnement.

Le signataire s'engage à respecter l'intégrité, les valeurs et croyances, ainsi que la liberté de la personne reçue. Conscient de sa position, le signataire s'interdit d'exercer tout abus d'influence. Il s'engage à ne pas emmener son client sur le chemin de ses éventuelles appartenances.

Le signataire n'abuse pas de son savoir, de ses compétences dans un but personnel ou autre

Le signataire s'engage à respecter le code de déontologie inhérent à sa profession.

Le signataire affiche de façon claire : tarifs, modalités, déontologie.

Le signataire s'engage dans un processus de partage et de travail sur lui-même : supervisions, informations, formations, nouvelles techniques.

Le signataire place l'humain et le respect de son évolution autonome au centre de sa pratique professionnelle.

Le signataire doit avoir effectué une formation professionnelle complète, spécialisée dans son domaine de l'accompagnement et avoir été validé dans ses compétences à exercer professionnellement, par l'organisme ou le formateur ayant dispensé la formation. A la demande de ses clients, il est en mesure de fournir des informations claires sur la nature de ses formations ainsi que sur les qualifications qu'il a obtenues au terme de celles-ci.

Le signataire doit pouvoir justifier de ses capacités acquises à accompagner soit :

- ❖ dans une école ou autre structure spécialisée avec obtention ou non d'un diplôme ou d'une certification,
- ❖ de façon autodidacte mais avec une expérience significative et explicitée.
- ❖ par la transmission d'un maître praticien ou tout autre formateur.

Le signataire reconnaît que sa pratique nécessite un accord dialogué et/ou écrit avec le client.

**Le signataire s'engage à ne pas parler au nom de l'association, excepté lorsqu'il a été officiellement mandaté par le CA pour le faire.**

Nos accompagnements s'inscrivent dans les valeurs suivantes :

- ✚ Confiance : dans les capacités de l'être humain à trouver ses propres solutions
- ✚ Respect : de la personne et de ses choix, des autres professionnels de l'accompagnement et du soin, des autres associations et fédérations.
- ✚ Accueil : de la personne telle qu'elle est aujourd'hui, dans sa diversité, avec son passé, avec ses choix de vie
- ✚ Bienveillance : nos pratiques s'appuient sur une approche bienveillante faite d'écoute, d'empathie, de transmissions, de soins dans le respect de la liberté de la personne dans sa globalité.
- ✚ Partage : des valeurs, des expériences, des savoirs.

*Charte lue et approuvée, le*

*Nom, Prénom*

*Profession*

*Signature*